



Fiche d'inscription

(merci de répondre lisiblement à toutes les rubriques)

Coordonnées du sautant



NOM :

TAILLE :

PRENOM :

POIDS :

DATE & LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° DE TELEPHONE :

E. MAIL :

SITUATION FAMILIALE :

PROFESSION :

(Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs, et certificat médical à partir de 66 ans)

PERSONNE À PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

N° DE TELEPHONE :

Coordonnées de l'acheteur (si différent)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° DE TELEPHONE :

E. MAIL :

Je souhaite que mes options vidéos transmises sur Youtube soit public ☐ ou non répertorié ☐.

Comment avez-vous connu OYA SKYDIVE ? :

- ☐ Autorisation de droit à l'image.
- ☐ Je déclare avoir bien reçu le briefing pour la réalisation du saut en tandem.
- ☐ Je déclare avoir lu et accepter sans réserve les conditions générales de ventes ci-dessous.

Date : / /

Signature (précédé de la mention lu et approuvé)

AUTO-QUESTIONNAIRE DE SANTE SAUT EN PARACHUTE

Préambule à lire impérativement:

Vous allez sauter en parachute à une hauteur jusqu'à 4.000 mètres environ, subissant des contraintes physiques et physiologiques dues notamment à la variation de température (diminution de 6,5 degrés par 1.000 mètres en atmosphère standard), à la variation de la pression atmosphérique, à la vitesse (200 km/h environ en chute), au fort ralentissement à l'ouverture du parachute, au stress... (liste non limitative), **SANS DANGER POUR UNE PERSONNE EN BONNE SANTE** ayant une bonne hygiène de vie.

Pour sauter en parachute, vous devez n'avoir pas bu d'alcool (bière comprise), pas consommé de stupéfiants, pas effectué de plongée sous-marine dans les dernières 48 heures.

L'auto-questionnaire de santé doit être rempli avec sincérité par les personnes âgées entre 18 ans et 65 ans, en pleine capacité juridique, à défaut de quoi le certificat médical reste obligatoire. Il y va de votre sécurité. Le moniteur peut néanmoins exiger un certificat médical s'il l'estime nécessaire, sans avoir à justifier sa décision.

LE MONITEUR, RESPONSABLE DE VOTRE SECURITE, EST LE SEUL A EVALUER EN DERNIER RESSORT VOTRE APTITUDE GLOBALE AU SAUT EN PARACHUTE, CE QUE VOUS ACCEPTEZ EN SIGNANT LE PRESENT DOCUMENT.

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de Naissance :

Adresse :
.....

Veuillez répondre par **OUI** ou par **NON** aux questions suivantes:

1. Avez-vous une maladie ORL (nez-gorge-oreilles) ?
2. Avez-vous une maladie oculaire (oeil) ?
3. Avez-vous une maladie cardiovasculaire (coeur, vaisseaux) ?
4. Avez-vous une maladie pulmonaire (poumons) ?
5. Avez-vous une maladie neurologique ou psychiatrique (nerfs, cerveau) ?
6. Avez-vous un handicap ostéoarticulaire (os, articulations) ?
7. Avez-vous une autre maladie ?
8. Si oui, laquelle (réponse facultative, secret médical) ?
9. Avez-vous quelque chose à signaler ?
10. Avez-vous compris le préambule et les questions ?

Si vous avez répondu OUI à une des questions 1 à 9, et/ou NON à la question 10, vous devez fournir un certificat médical.

Fait à Le

Signature (*)

(*) faire obligatoirement précéder la signature de la mention manuscrite: "J'atteste sur l'honneur que mes réponses sont vraies et sincères".

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ACHAT DE PRESTATION AUPRES DE David TARAUD Easyfly EIRL

En renvoyant la fiche d'inscription, le demandeur s'engage à accepter sans réserve les présentes conditions générales de vente. Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription pour plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et à faire approuver les conditions générales ainsi que la documentation à TOUS les participants inscrits.

"Oya Skydive", "alp-parachutisme.com" sont des labels commerciaux, de l'auto-entreprise exploités par David TARAUD sous le numéro SIRET : 520 749 706 00021.

1/ DEFINITIONS

Élève : Personne inscrite à un baptême en tandem, une formation PAC (Progression Accompagnée en Chute libre), saut d'initiation PAC.

L'école : David TARAUD Easyfly EIRL et les moniteurs assurant des activités de prestations de service pour celui-ci.

Demandeur : Personne effectuant une démarche de réservation auprès de OYA Skydive pour elle-même ou pour un tiers.

Prestataire : Organisme tiers, association, société mettant à disposition des moyens aériens et/ou matériels à disposition de l'élève et de l'école contre paiement de place avion, et/ou de prestations et autres inscriptions, ou locations de matériel.

2/ PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de prestations de service par notre école sur son site Internet, ou par téléphone ou en direct par rencontre physique, et ce, sauf accord spécifique préalable à la commande, convenu par écrit entre les parties.

Le demandeur, préalablement à toute passation de commande, peut solliciter des informations complémentaires sur ces prestations de service par téléphone, par mail, ou en direct. OYA Skydive s'engage ainsi à fournir au bénéficiaire toutes les informations complémentaires qu'il pourrait souhaiter obtenir. Il lui incombe cependant de vérifier que les prestations de service commandées correspondent à ses besoins.

Les documents qui sont associés aux produits et/ou services présents sur le site tels que descriptifs, fiches techniques/conseils, photographies, dessins ou tout autre type d'informations, sont donnés à titre purement indicatif et n'engagent en aucun cas le vendeur.

Toute image présente sur le site est la propriété de OYA Skydive. Toute reproduction, copie, téléchargement est interdite.

3/ RESERVATION - INSCRIPTION - FICHE D'INSCRIPTION

Toute réservation est soumise au renvoi de fiche d'inscription par email ou courrier.

En cas de réservation de dernière minute la fiche d'inscription doit être présentée avant le saut.

Toute réservation est soumise au paiement d'arrhes par carte bancaire, chèque, espèces ou virement bancaire.

Le demandeur a 2 choix à la réservation : soit le versement d'arrhes d'un montant de 180€ pour un baptême, ou de 350€ pour un stage ; soit le paiement comptant de la totalité de la prestation, avec ou sans les options vidéo et photos.

Les options vidéo et/ou photos pourront être souscrites et réglées le jour du saut si elles n'ont pas été réglées à l'avance. Les modes de règlement acceptés sur place sont, chèque, espèces ou virement bancaire instantané.

La réservation est cessible (gratuitement) à un tiers, mais non remboursable.

La durée de la réservation est de 24 mois à partir de la date de réception de la fiche d'inscription.

Au terme de ce délai, les sommes engagées par le demandeur seront perdues. Au-delà de cette période OYA Skydive n'est plus redevable de la prestation. Aucune compensation ni dédommagement ne sera alors exigible. Le demandeur peut demander un prolongement exceptionnel de cette durée pour un montant de 100€ et pour une période de 12 mois supplémentaire. (Voir chapitre ANNULATION)

4/ LE SAUT EN PARACHUTE TANDEM

Il n'y a pas d'âge pour **sauter en parachute biplace** avec un parachutiste professionnel, mais des critères de poids et de taille existent. Il faut également avoir une morphologie adaptée à ce type d'activité, et une certaine motivation. Pour les personnes de plus de 90kg, nous consulter. Ainsi le pilote tandem se réserve le droit d'accepter ou de refuser un passager, et toute personne qu'il juge inadaptée au saut. Dans ce cas, la caution sera remboursée. Les enfants mineurs doivent fournir une autorisation parentale et être accompagnés le jour du saut au minimum d'un adulte investi de l'autorité parentale. Le sautant ou son représentant légal accepte que la pratique du parachutisme comporte des risques d'ordre physique.

Bien que le certificat médical ne soit pas obligatoire pour sauter avec un parachutiste professionnel, il appartient au demandeur de s'assurer de la bonne forme physique et mentale des participants qu'il a inscrits, **la liste des contre-indications*** étant consultables sur le site de Oya Skydive, en cas de doute n'hésiter pas à consulter un médecin. Pour les personnes de 65 ans et plus, le certificat médical sera réclamé avant le saut. Il est également recommandé pour les mineurs, qui restent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur légale.

Le prestataire aéronef peut être amené à réclamer un certificat médicale à tout les sautants si une assurance de la F.F.Parachutisme doit être souscrite sur son aérodrome.

Oya Skydive ne pourra être tenu responsable d'un problème de santé non signifié avant le saut et incompatible avec la pratique de ce sport.

5/ METEO

Un point météo sera fait la veille du saut pour informer le client en cas de report éventuel.

En aucun cas la décision météo incombe à l'élève ou au demandeur.

Si les conditions météorologiques ou aérologiques ne permettent pas de garantir des conditions optimales de sécurité (orages, vent, pluie, plafonds nuageux, turbulences), les sauts seront reportés, le moniteur étant la seule personne habilitée à prendre ce type de décision.

En cas de doute, il convient d'appeler la veille du saut pour confirmer ou repousser le rendez-vous.

Oya Skydive ne peut être tenu responsable si les conditions obligent à ajourner les sauts.

Le report de saut ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation de la part de l'école.
(article 1590 alinéa 3 du Code civil).

6/ BON CADEAU

Le demandeur pourra soumettre le souhait de recevoir un bon cadeau, pour offrir, en remplissant le formulaire de réservation. Toute émission de bon cadeau est soumise à une durée de validité de 24 mois, tout comme la réservation d'une prestation, à partir de la date de réception du formulaire.

Un bon cadeau peut être émis contre le paiement des arrhes ou de la prestation complète, en cas de paiement des arrhes le reste du montant sera à régler sur place avant la réalisation de la prestation.

7/ ANNULATION

En cas de paiement d'arrhes, le client n'est pas engagé définitivement sur la réalisation de la prestation commandée. Il peut se rétracter (article 1590 alinéa 2 du Code civil). Dans ce cas, le montant des arrhes est perdu.

Les arrhes sont perdues en cas de désistement de votre part de moins de 3 jours avant la date prévu de réalisation de la prestation, ou de non présentation à l'heure du rdv.

L'annulation et le remboursement des prestations ou arrhes avant la date prévue pour le(s) saut(s) ne seront acceptés que sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude définitive au saut délivré par un médecin.

Il ne pourra être accordé de remboursement de la prestation en cas de refus de saut du demandeur non motivé par des raisons médicales.

8/ ANNULATION CAS PARTICULIER

Lors de votre prise de rendez-vous, si vous nous avez précisé être de passage dans la région et ne pouvoir faire un report en cas de conditions météorologiques ne permettant pas à l'École de tenir ses engagements, votre règlement vous sera restitué, néanmoins les frais bancaires d'encaissement, ou frais de transaction liées au moyen de paiement

choisie auront été déduits du montant, si cette prestation n'a pas été entamée. Dans tous les cas les demandes de remboursement doivent se faire dans les 30 jours qui suivent votre réservation, passé ce délai aucune demande ne pourra être prise en compte.

9/ CESSION DE RESERVATION

Le client a la possibilité de céder sa réservation à un tiers afin de ne pas perdre le montant de la réservation ou de la prestation réglée auprès de notre école. Toute prestation entamée ne peut être cédée.

Toutefois en cas de cession, le client s'assure de transmettre toutes les informations nécessaires au futur élève, et que celui-ci respecte bien les conditions d'accès à la prestation.

10/ REPORT DE SAUT – RETARD

Oya Skydive peut être déliée de tout ou partie de ses obligations sans qu'il puisse lui être réclamé de dommages et intérêts s'il survient des cas fortuits ou de force majeure empêchant ou retardant l'exécution de la prestation de service.

Le saut en parachute dépendant des conditions météorologiques et de l'organisation générale de la séance, le demandeur doit prévoir une demi-journée ou la journée complète, l'horaire communiqué étant indicatif, ce qu'il accepte sans réserve.

Pour des raisons de sécurité le responsable de la séance de saut ou le pilote tandem en charge de votre saut peut à tout moment décider de le reporter ou de l'annuler.

Le bénéficiaire accepte sans réserve qu'il devra consacrer la demi-journée voir la journée, pour pratiquer un saut en parachute. De même qu'il est possible que le saut soit annulé pour raisons météorologiques, techniques ou toute autre raison indépendante de notre volonté. En raison de ces contraintes, il pourrait être nécessaire de venir à plusieurs rendez-vous pour réaliser le saut.

Cette annulation peut avoir lieu avant le décollage ou pendant le vol. Dans ce cas, Oya Skydive ne sera pas redevable des frais engagés par le demandeur pour se rendre sur place, résider sur le centre de parachutisme ou en tout autre lieu. La réservation restera valable pour une date ultérieure.

En cas d'absence du demandeur le jour du rendez-vous et à l'heure fixée, le montant de la réservation ou la totalité des sommes versées seront considérées comme étant acquises ou dues.

Le demandeur peut demander à reporter son saut au plus tard 72h avant la date de son rendez-vous par simple appel téléphonique ou message électronique. En dehors de ce délai, le montant de la réservation ou la totalité des sommes versées resteront acquises part Oya Skydive.

11/ POIDS

Pour des questions de sécurité, chaque type de saut induit des limites de poids.

Maximum 90kg pour les baptêmes, maximum 94kg pour les formations et sauts d'initiation.

Dans la limite maximale d'un IMC de 30.

Pour les gabarits supérieurs aux limites indiquées ci-dessus, nous consulter avant toute réservation, et nous déciderons si une dérogation est envisageable, dans la limite de 100kg et d'un IMC inférieur ou égale à 30.

12/ TARIFS

Les prix et tarifs sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

13/ REFUS DE SAUT

Si le demandeur refuse de sauter, aucun remboursement ne pourra être réclamé à Oya Skydive.

En effet les frais engager pour le vol, et le temps passé par le moniteur encadrant restent due même si l'élève refuse de sauter.

14/ VIDEO – PHOTO

Dans certaines rares situations, les vidéos (ou photos) prises en chute peuvent être jugées inexploitable par le client et/ou l'école. Dans ce cas, l'option sera remboursée intégralement au client ou une option équivalente en termes de tarif lui sera proposée. Le client ne peut en aucun cas demander de dédommagement ou de remboursement de la prestation de saut. En cas de problème technique sur le matériel de prise de vue, les mêmes conditions s'appliquent.

15/ LES FORMATIONS STAGE PAC ou SAUT D'INITIATION

Toute formation est effectuée dans le cadre strict imposé par la Fédération Française de Parachutisme, et en conformité avec le code du sport :

A ce titre l'élève doit avoir au minimum 15 ans révolu à la date de début du stage.

A ce titre tous les élèves doivent être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du parachutisme, délivré par un médecin généraliste inscrit à l'ordre des médecins en France, et ceux sur le modèle du formulaire fourni par la F.F.Parachutisme, daté de moins d'un an.

A ce titre, toutes les formules de stages incluent dans le prix 6 sauts accompagnés par des moniteurs puis un saut "solo". Si à l'issue de ces 6 sauts, le moniteur juge l'élève inapte à sauter seul, l'élève devra refaire un (ou des) saut(s) accompagné(s) afin de l'amener à l'autonomie dans des conditions de sécurité optimales. Ces sauts accompagnés supplémentaires seront à la charge de l'élève, au tarif en vigueur.

En s'inscrivant au stage, l'élève et le demandeur s'engagent à respecter les conditions et règlements imposés par le prestataire Aéronef.

Oya Skydive ne peut être tenu responsable de toute décision incombant au prestataire Aéronef.

Si le moniteur juge l'élève inapte au saut à l'issue de la formation théorique, la formation sera annulée, sans recours possible. L'intégralité des sommes engagées auprès de Oya Skydive seront remboursées, moins les sommes déjà engagées pour les frais de formation et frais administratif.

Si la formation est interrompue sur ordre du moniteur ou de l'élève à l'issue du 1er saut, l'élève sera redevable uniquement du tarif du saut d'initiation ainsi que de la licence.

Si la formation est interrompue par le moniteur ou par l'élève à l'issue du 2ème saut ou ultérieurement, l'élève devra demander le remboursement des places avion non consommées, et des prestations pédagogique à hauteur de 50€ par saut jusqu'au 6ème saut inclus.

Pour interrompre la formation l'élève doit en faire la demande dans un délai de 30 jours suivant la formation théorique. A défaut, aucun remboursement ni aucune contrepartie ne pourront être réclamés à Oya Skydive

Pour des raisons de sécurité, les sauts du stage PAC ou du saut d'initiation doivent être effectués dans un délai :

=> de 2 mois après la formation théorique pour le saut d'initiation.

=> de 6 mois pour le stage PAC (hors fermeture hivernale). Les élèves devront prendre leurs dispositions pour respecter ce délai même en cas de report météo. Sauf cas exceptionnel, après en avoir informé l'école, dans les délais impartis, si ce délai est dépassé, toute prestation sera perdue et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

16/ ASSURANCE

Les sauts en tandem et les sauts d'initiation sont proposés assurance incluse.

Pour les formations PAC, la licence assurance est en supplément pour permettre de choisir la durée de validité souhaitée. Si pour des raisons personnelles ou professionnelles vous souhaitez prendre un complément d'assurance, merci de nous en informer.

17/ RESPONSABILITE

Le sautant ou son représentant légal accepte que la pratique du parachutisme comporte des risques d'ordre physique. Oya Skydive ne pourra en aucun cas être tenu responsable du fait d'un organisme partenaire. Si une des prestations fournies par un prestataire, n'est pas ou mal fournie, en cas d'accident, perte ou toutes autres irrégularités d'un de nos partenaires, le client ne pourra donc se retourner et exiger aucune indemnisation de Oya Skydive. Il pourra alors se retourner vers le partenaire. En effet, nos partenaires gardent la responsabilité de tous leurs services et sous-traitance aux clients.

Les mineurs ne pourront être admis à participer aux activités proposées par Oya Skydive que sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs légaux. Ces derniers devront fournir à l'entreprise en même temps que leur réservation, une autorisation parentale dûment remplie et être présent sur place ou représenté par une personne majeure.

18/ ALCOOL – DROGUES

Lors de la prise de rendez-vous, le demandeur certifie être, à sa connaissance, en bonne forme physique. Vous devez ne pas avoir consommé de boisson alcoolisée ou de substance illicite le jour du saut.

Les personnes prisent sur le fait de consommation d'alcool ou de drogue se verront refuser le saut, sans remboursement ni compensation possible.

19/ RECLAMATION – VIDEO

En ce qui concerne les vidéos ou les photos, les élèves, clients, demandeurs disposent d'un délai de 1 mois pour faire une réclamation, en cas de non réception, de problème de lecture ou de quelque réclamation que ce soit. Passé ce délai, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ni compensation possible en cas de problème.

20/ ANNEXES – CONTRE-INDICATIONS A LA PRATIQUE DU PARACHUTISME SPORTIF

Liste non limitative. Les problèmes doivent être abordés cas par cas, avec un bilan spécialisé si nécessaire, en tenant compte du niveau technique. En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale.

Altitude : 4000m hypoxie, hypobarie, hypothermie, stress Vitesse : 180 km/h en chute, 8 à 15 km/h au poser	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale ou acquise Trouble de la conduction myocardique, permanente ou paroxystique, blocs de branche gauche, WPW. Insuffisance coronarienne clinique ou électrique, pontages artériels ou autres Valvulopathies symptomatiques Hypertension artérielle permanente	Hypertension artérielle non contrôlée Traitement anti-arythmique à évaluer Traitement bêta-bloquant à évaluer
Appareil locomoteur et squelette	Affections ostéo-articulaires et musculo-tendineuses en évolution, séquelles fonctionnelles graves, affections congénitales ou acquises Luxation récidivante de l'épaule Instabilité rotulienne majeure Affection rhumatismale chronique ou sub-aigue Spondylolisthésis instable avec signes fonctionnels aigus ou chroniques Hernie discale avec signes neurologiques Amputation d'un segment de membre Ostéoporose patente	Douleurs rachidiennes , accentuation des courbures, troubles de la statique à évaluer Ostéosynthèse en place Séquelles de fracture du rachis, de hernie discale non neurologique à évaluer
Pneumologie	Affection pulmonaire chronique ne tolérant pas l'hypobarie ou l'hypoxie BPCO, dilatation des bronches, syndromes restrictifs (lobectomie, pectus..) Pneumothorax récidivant	Asthme à évaluer Pneumopathie en évolution
Oto-rhino-laryngologie	Affection chronique de l'oreille moyenne Obstruction permanente de la trompe d'Eustache Cophose uni ou bilatérale Trouble permanent du vestibule	Affection aigue intercurrente
Ophtalmologie	Fragilisation du globe oculaire (chirurgie ouverte, myopie forte, traumatisme) Acuité inf à 8/10 avec correction, le meilleur à 6/10, le plus faible à 1/10	Chirurgie réfractive à évaluer Dyschromatopsie (ISHIHARA), avertir le candidat Traitement par bêta bloquant topique à évaluer
Neurologie	Epilepsie Troubles chroniques ou paroxystiques de la vigilance Effraction méningée neurochirurgicale, ORL, traumatique	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique Alcoolisme et toxicomanies avérés	Traitement anxiolytique, antidépresseur, hypnogène à évaluer
Hématologie	Hémopathies, splénomégalias Anomalies de la crase	Phlébite non explorée
Endocrinologie	Diabète insulino dépendant Affection aigue ou chronique pouvant influer sur la sécurité	Diabète non insulino dépendant à évaluer
Gastro-entérologie	Dysfonction de la paroi abdominale Séquelles chirurgicales (cicatrice déhiscente, stomie..)	Hernie hiatale, reflux, colopathie à évaluer
Gynécologie		Grossesse
Génito-urinaire	Séquelles avérées de chirurgie	

Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La reprise du parachutisme après un accident en chute ou au poser nécessitera l'avis d'un Médecin du sport ou d'un Spécialiste